

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 122 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - MUSEES - Approbation de la convention cadre de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association Noailles Debout! pour le projet "Rue du Musée/Musée de la Rue".

21-36987-DC

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille, à travers sa « mission européenne de patrimoine intégré », soutient et encourage des projets d'ancrage patrimonial tels que la coopérative d'habitants « Hôtel du Nord », l'association « Ancrages » ou encore le « GR 2013 ». De même, Marseille a accueilli le premier « Forum sur la valeur sociale du patrimoine pour la société » au cours duquel une quinzaine de projets actifs sur le territoire de Marseille ont été présentés et publiés.

Le Musée d'Histoire de Marseille a organisé, de son côté, plusieurs expositions temporaires, des rencontres, des collectes et des projets de recherche permettant d'appréhender la transmission de l'histoire et de la mémoire dans divers quartiers populaires de Marseille.

Le drame des effondrements des immeubles des 63 et 65 de la rue d'Aubagne, le 5 novembre 2018, est un événement qui a marqué l'histoire de la Ville de Marseille et la mémoire des habitants de Noailles, quartier du cœur historique de Marseille. Parmi les très nombreuses initiatives citoyennes qui sont nées en réaction et en réponse à ce traumatisme, il en est une qui a rapidement concerné le Musée d'Histoire de Marseille. Il s'agit du projet « Rue du Musée / Musée de la rue » porté par l'Association « Noailles Debout ! » qui développe depuis les effondrements du 5 novembre 2018 une démarche visant à interroger la place et le rôle des habitants dans la construction de leur ville : dynamique citoyenne, baptême populaire de la place du 5 novembre, expositions, publications, collectes, animations urbaines etc.

Animés par une ambition commune et un même intérêt pour les processus de patrimonialisation citoyenne, l'Association porteuse du projet et le Musée d'Histoire de Marseille (MHM) se sont rencontrés à de nombreuses reprises et souhaitent aujourd'hui développer un partenariat dans la durée. En lien direct avec le projet scientifique et culturel du MHM, ce rapprochement vise à développer des projets co-construits avec la société civile permettant d'appréhender et de s'emparer de l'histoire de la ville, de ses quartiers et de ses habitants.

Ce projet consiste en une création patrimoniale citoyenne. Elle prendra notamment la forme d'une exposition numérique et d'une présentation d'objets et de récits recueillis dans le cadre des effondrements de la rue d'Aubagne, présentées dans la séquence 13 du Musée d'Histoire de Marseille à compter du 18 novembre 2021 (lancement symbolique du projet avec présentation d'un premier objet et de l'ensemble de la démarche) jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de cette création patrimoniale collective sont prévus un certain nombre d'événements et de rencontres entrant notamment dans le cadre de la programmation culturelle du musée telles que des balades urbaines, des ateliers d'écriture, des performances, des débats, des spectacles, des rencontres et témoignages, des tables rondes, dans l'auditorium du musée, dans des espaces tiers mis à disposition ou dans l'espace public.

Le coût global de cette opération est de 120 000 Euros avec une participation de la Ville de Marseille en 2021 de 20 000 Euros et 20 000 Euros en 2022.

Pour concrétiser cette collaboration il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de partenariat précisant les engagements de chacun dans ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée la convention cadre de partenariat ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et l'association Noailles Debout ! pour le projet « Rue du musée / musée de la rue ». Le budget prévisionnel de cette opération est annexé à la convention.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.
- ARTICLE 3** Les dépenses correspondantes éventuelles seront imputées sur les budgets 2021 et suivants – service des musées - nature et fonction correspondantes.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
CULTURE POUR TOUTES ET TOUS, DE LA
CRÉATION, DU PATRIMOINE CULTUREL ET
DU CINÉMA
Signé : Jean-Marc COPPOLA**